

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 27 Juillet 2023**

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS LE 27 Juillet A 18H30, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SE SONT REUNIS DANS LA SALLE DU CONSEIL

Présents : MICHAUT Gérard, Maire, GUERET Brigitte, LALIGANT Dorothee, LUSIGNY Aurélien, LE ROY Alain, Michèle HERVÉ-BARRE, SIMARD Patricia, BOULOGNE Catherine, MICHAUT Jean Philippe, Michel BOUCHER

Absents excusés : Frédéric NOLET qui a donné pouvoir à Dorothee Laligant, PROTAT Mélanie qui a donné pouvoir à Aurélien Lusigny, HERNANDEZ Christophe qui a donné pouvoir à Brigitte Guéret, Marianne RABATÉ-NANNI qui a donné pouvoir à Patricia Simard

Secrétaire de séance : SIMARD Patricia

LE PROCES-VERBAL DU 29 Juin 2023 A ETE SIGNE PAR TOUS LES MEMBRES PRESENTS

1) Démission d'un membre du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame ROGIER Isabelle non sans avoir souligné l'engagement de Mme ROGIER au sein du conseil et dans les travaux en lien avec le maintien du patrimoine.

Le conseil Municipal prend acte de cette démission.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

2) Approbation du règlement de l'Eau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'exercice de sa compétence « eau potable », la commune de Michery s'est dotée d'un règlement de l'eau en 2016, mais compte tenu des dernières évolutions réglementaires, des modifications du règlement s'imposent, notamment en matière de consommation. Monsieur le Maire donne lecture du nouveau règlement d'eau. Le texte définitif sera publié et envoyé aux administrés.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau règlement de distribution d'eau potable

3) Travaux sur la conduite de Chalembert et réseau d'eau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de faire des travaux sur la conduite de Chalembert qui présentent des fuites.

Pour cela des devis ont été demandés, l'entreprise MERLIN TP a été sélectionnée pour la somme de 19 945€ HT soit 23 934€ TTC.

D'autre part pour pouvoir intervenir sur cette même conduite au niveau du surpresseur installé à Chalopin, il convient d'installer une vanne de coupure qui fait défaut aujourd'hui.

Un devis a été demandé à la Société CIVB pour la somme de 1033€ HT soit 1239.60€ TTC

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les deux devis et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour l'établissement des dossiers de subventions auprès des instances DETR, Agence de l'Eau, etc.....

4) Intégration au domaine communal de « biens sans maître »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par la délibération 2023-15 en date du 22 Février 2023, la commune avait lancé une procédure de biens sans maître dans le cadre du projet photovoltaïque conformément à la réglementation applicable aux biens sans maître tout en respectant un planning bien précis.

Dans la mesure où les derniers propriétaires connus des biens situés au lieu-dit « LES TARTRES BLANCS » (cf listes exhaustives ci-dessous) ne se sont pas fait connaître dans le délai de 6 mois à dater de la dernière mesure de publicité, dès lors, les immeubles ci-dessous sont présumés sans maître au titre de l'article 713 du code civil.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

| Référence | Propriétaire supposés | Informations | Contenances (M2) | |
|-----------|-----------------------------------|------------------------|------------------|--|
| D25 | GAGNAIRES/ TALOTTE Alice | Personne introuvable | 530 | |
| D48 | GAGNAIRES/TALOTTE Alice | Personne introuvable | 3070 | |
| ZO 16 | AUBERT Paul Henri | DCD 15/06/92 | 1276 | |
| ZO 17 | ROBLOT Angèle et PINOT Maurice | DCD | 502 | |
| ZO 18 | MARSOT Jacques | DCD sans succession | 6718 | |

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et souhaite exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil et décide que la commune s'appropriera ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur, et charge M. le Maire de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de ces immeubles et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

5) Remboursement des frais avancés par Mr Le Roy Alain

Monsieur le Maire informe le CM que Monsieur Alain Le Roy a dû procéder à l'achat d'une pièce pour un appareil du service technique, batterie de la débroussailleuse, et ne pouvant payer en mandat administratif, il a avancé la somme de 101.73€, il a également avancé l'achat de fil pour le coupe bordure pour la somme de 18.04€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et accepte le remboursement des frais pour la somme totale de 119.77€

6) Remboursement des frais avancés par Me Simard Patricia

Monsieur le Maire informe le CM que Madame Patricia SIMARD a dû procéder à l'achat de livre pour la bibliothèque de Michery, et ne pouvant payer en mandat administratif, elle a avancé la somme de 28.00€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et accepte le remboursement des frais pour la somme totale de 28.00€

Communications du Maire et questions diverses

- Monsieur le Maire s'est rendu à une réunion de suivi du site de Titanobel. Il a demandé l'installation d'une sirène dans la commune en cas de problème. Il a constaté le souci de l'entreprise au maintien du bon fonctionnement des installations.
- Des travaux de voirie ont été effectués sur la D222. Un revêtement bi-couche a été posé. Le carrefour entre les rues Charles de Gaulle, Grande Rue et rue de l'Eglise sera fait dans un second temps. Le Conseil Départemental nous informera de la date et nous tiendrons les administrés au courant.
- Le projet photovoltaïque avance selon la progression annoncée. La prospection est terminée (recherche foncière, discussion avec les propriétaires et signature de promesse de bail). L'étude d'impact environnemental est en cours avec une analyse des enjeux et des potentiels impacts en lien avec les services de l'Etat. Fin 2023, un permis de construire sera déposé.
- Le camion des pompiers de Michery sera remplacé temporairement par celui de Courlon sur Yonne. Une convention a été signée pour une utilisation jusqu'au résultat de l'expertise.
- Une réunion de rentrée a été organisée avec les enseignantes afin de faire le point sur l'année écoulée et préparer l'année à venir. De nombreux projets sont en cours d'élaboration (Patrimoine, Centenaire du monument aux morts, bibliothèque...)
- Madame GUERET s'est rendue à une réunion organisée par la SNCF avec la région Bourgogne Franche Comté et Ile de France et les élus le samedi 8 juillet concernant les nouveaux horaires et les nouvelles dessertes. Les questions de ponctualité, de trains surchargés et de vétusté des trains ont été soulignés par les participants. De nouveaux horaires devraient être effectifs en décembre 2023.
- Concernant les questions de distribution d'eau, Mme GUERET précise que le volume d'eau pompée par rapport au volume d'eau distribuée n'est pas en équilibre. On constate un différentiel de 3.5% en sortie de réservoir. Une révision des débitmètres s'impose. Par ailleurs, il y a un risque de justesse quand les compteurs dépassent 30 ans. Quatre rues (8 Mai 1945, 11 Novembre 1918, Chaillots et Acacias) seront vérifiées cette année et il n'y aura donc pas d'auto-relève dans ce secteur mais une visite physique ; les compteurs les plus anciens seront ensuite remplacés afin qu'un comptage de la consommation au plus juste soit fait (d'après l'étude résultant du schéma directeur d'adduction d'eau potable, le sous comptage peut aller jusqu'à 20% pour une installation de plus de 30 ans), conformément aux préconisations du schéma directeur.
- Concernant le plan de prévention des risques incendie afférents à la ferme de Chalembert, une réflexion est engagée pour réhabiliter la marre et avoir ainsi une réserve d'eau suffisante en cas d'incendie : le projet serait mené conjointement avec les propriétaires de la ferme (écoulement des gouttières vers la marre) et les structures de l'Etat.
- Une question concernant le Café-Restaurant est posée. Toutes les démarches de recouvrement ont été engagées, une audience est fixée avec le tribunal de commerce en septembre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 20h20.

G. MICHAUT

B. GUERET

J-P. MICHAUT

A.LUSIGNY

M BOUCHER

A. LE ROY

P. SIMARD

D LALIGANT

C. BOULOGNE

M. HERVE BARRE

F. NOLET qui a donné pouvoir à D. Laligant

M. PROTAT qui a donné pouvoir à A. Lusigny

C. HERNANDEZ qui a donné pouvoir à B. Guéret

M. RABATE NANNI qui à donné pouvoir à P. Simard